

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : MICHON Jean-François

Date de convocation : 13/02/23

Membres en exercice : 134	Présents : 91	Votants : 91	Pour : 89	Abstention : 2	Contre : 0
----------------------------------	----------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Référence DIEGE : 2023-03-14-17

Objet : Création de postes pour le recrutement d'un « Géomaticien – Administrateur SIG »

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité, compte-tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Monsieur le Président explique qu'Alexandre JEROME, géomaticien et administrateur SIG au Syndicat depuis le 1^{er} juillet 2020, devrait quitter son poste en septembre 2023 dans le cadre d'un rapprochement familial.

Afin d'assurer une période de transition raisonnable, et de mettre en place un tuilage avec l'agent déjà en poste, Monsieur le Président propose de recruter un « Géomaticien - Administrateur SIG » chargé de développer et d'administrer les outils SIG du Syndicat de la Diège.

Monsieur le Président propose de créer, à temps complet, les postes suivants à compter du 01/06/2023 : Technicien ; Technicien principal de 2^{ème} classe ; Technicien principal de 1^{ère} classe ; Ingénieur ; Ingénieur principal.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

1. Décident de créer, compte tenu des nécessités de service, à compter du 01/06/2023, à temps complet, les postes proposés ;
2. Affectent les crédits nécessaires au budget du Syndicat ;
3. Autorisent Monsieur le Président à avoir recours à un agent contractuel en cas d'absence de candidature statutaire ;
4. Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs pour la création de ce poste.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 14/03/2023
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

